



Communiqué de presse- pour diffusion immédiate

### **Le RPM rappelle la pertinence du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias**

Montréal | 28 juin 2017 - Le **Regroupement des producteurs multimédia (RPM)** souhaite intervenir dans le débat actuel autour du programme de *Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias* (CTMM) et de la pertinence de celui-ci, en soulignant l'importance de ce programme qui a permis et continue d'assurer le développement, la croissance et le rayonnement d'entreprises québécoises de production multimédia.

Le RPM, créé en 2000, représente une centaine de producteurs du Québec, actifs en production de contenu original et de commande pour les différentes plateformes numériques. Selon les dernières données disponibles, les membres du RPM généraient un volume de production annuel de plus de 210 millions de dollars et entre 2500 et 3000 emplois directs.

Rappelons qu'à l'origine, en 1996, seules les sociétés de contrôle québécois étaient admissibles au CTMM. Son élargissement pour y inclure toute société non exonérée d'impôt et qui exploite une entreprise au Québec a permis d'assurer que le programme vise davantage la production de titres multimédias faite au Québec, plutôt que la production faite par des Québécois, et permis notamment d'attirer l'entreprise française UbiSoft.

Rétrospectivement, nous pouvons affirmer que ce crédit d'impôt a agi comme véritable catalyseur de créativité et d'innovation et a permis à nos entreprises de se distinguer à l'international. Grâce à cette initiative, un écosystème vertueux s'est mis en place autour duquel se bâtissent et évoluent des expertises de haut niveau. Les grandes entreprises internationales présentes au Québec contribuent à la stabilité de l'industrie et à son rayonnement : le Québec est désormais perçu comme une terre propice à la compétence et l'innovation numérique à travers le monde.

Le RPM croit en la pertinence du CTMM, mais il souhaite souligner qu'il faudrait aller plus loin. C'est ce que les participants au premier [Forum Culture + Numérique](#) ont affirmé lors de cet événement qui s'est déroulé au DigiHub de Shawinigan au mois de mars dernier, à l'initiative du RPM et de la Sodec, réunissant près de 200 participants issus des secteurs de la production audiovisuelle et numérique, de la musique, du livre, du jeu vidéo, des installations multimédias et des contenus interactifs.

Parmi les travaux, un chantier en particulier touchait la production de titres multimédias, soit la mise en place d'un financement visant à soutenir le développement et l'exploitation de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle (PI) joue en effet un rôle crucial dans la chaîne de valeur économique de l'industrie. La PI garantit la valeur économique de nos produits et services et soutient l'innovation en attirant des investissements, en récompensant les créateurs et en les encourageant à développer leurs idées.

Sans PI, l'industrie ne joue qu'un rôle de fournisseur de services. Le RPM croit que le CTMM, pour vraiment soutenir le développement de l'industrie québécoise, doit permettre à celle-ci de s'émanciper et de jouer un rôle de leader en matière de créativité numérique. Le CTMM devrait



être bonifié, en conjugaison avec d'autres mesures structurantes, afin de soutenir la capacité de nos entreprises à développer une PI forte.

Selon le RPM, il est temps de mettre en place des mesures complémentaires permettant de soutenir de façon plus prononcée encore le développement et l'exploitation de la propriété intellectuelle. Ce traitement particulier devrait être réservé aux entreprises de propriété québécoise et permettrait de les rendre encore plus fortes et compétitives sur l'échiquier international.

Les membres du RPM sont fortement ancrés dans la réalité numérique qui domine aujourd'hui tous les secteurs de la société et sont des acteurs actifs de la nouvelle économie numérique. Les créateurs de contenu multimédia réécrivent quotidiennement l'histoire de la production culturelle d'ici en innovant tant au plan de la production et de la diffusion des contenus, que de celui des modèles d'entreprise et de la relation de plus en plus interactive avec les consommateurs. Et pour y arriver, ils doivent s'appuyer sur les grandes entreprises présentes en sol québécois pour permettre l'élévation de ce secteur d'activité. C'est l'effet de levier, tout simplement. Voilà pourquoi le RPM s'est donné pour objectif dans son prochain plan d'action de renforcer la collaboration et le maillage entre les entreprises culturelles, les entreprises technologiques et les communautés d'affaires québécoises.

- 30 -

Source : Regroupement des producteurs multimédia

Jenny Thibault  
Directrice générale  
jenny@rpm-qc.com  
514-434-0056